

sionnelle, les investissements des entreprises, les travaux de construction de secteur public et la rénovation urbaine, l'économie s'est trop souvent, par le passé, trouvée aux prises avec des problèmes qui ne se prêtaient pas à des solutions faciles et rapides après leur apparition, mais qu'il aurait été possible de prévoir par une meilleure utilisation des renseignements disponibles ou par des études préalables et peut-être même d'éviter au moyen de politiques publiques et privées mieux concertées adoptées au moment approprié.

Des consultations constantes, approfondies et dès le début s'imposent donc entre les trois paliers de gouvernement et le secteur privé, si l'on veut que cette initiative ou formule nouvelle donne des résultats.

Par conséquent, en ce qui concerne le projet de résolution à l'étude, l'opposition officielle attend la présentation du bill et nous y chercherons des preuves de recherches appropriées, d'intéressement au niveau régional, de responsabilité ministérielle, d'enquêtes sur les coûts excessifs et le personnel inutile, et de consultation approfondie avec chacun des secteurs intéressés.

M. Orlikow: Monsieur le président, notre groupe se réjouit du projet de résolution et de la déclaration du ministre, par lesquels il propose de créer une ou plusieurs commissions consultatives chargées de l'aider à élaborer la politique en matière de main-d'œuvre et d'immigration. Si nous nous en réjouissons, c'est que nous préconisons depuis plusieurs années, comme d'autres organisations d'ailleurs, notamment le Congrès du travail du Canada, une telle politique. Par ailleurs, le ministre a assurément besoin de conseils et au plus tôt. On constate maintenant les résultats des changements introduits dans les programmes de formation de la main-d'œuvre à la suite de la décision prise l'an dernier par le gouvernement de discontinuer les programmes de formation technique et professionnelle et de prendre à son compte la formation de la main-d'œuvre, et que nous avions prédits: une diminution très sensible du nombre des recyclés.

J'ai quelques chiffres que j'aimerais rendre publics et qui sont troublants, sinon désastreux. Ils surprendront peut-être les députés et le public en général, mais le ministre, j'en suis sûr, les connaît aussi bien que moi. La situation n'est pas aussi mauvaise que l'avaient prédit l'opposition, il y a plusieurs mois, ou le personnel de liaison de certaines villes et des ministères provinciaux de l'Éducation, elle est pire.

On trouvera, dans deux articles parus le 22 avril dernier dans le *Globe and Mail* de Toronto, un très bon sommaire des arguments pour et contre les changements introduits par le ministre après maintes discus-

sions. Le premier résume les objections du gouvernement de l'Ontario et de son ministre de l'Éducation. L'auteur en est Barrie Zwicker. Je vais lire quelques-uns des points soulignés par M. Zwicker:

Les points principaux des nouveaux règlements excluent des allocations toute personne de moins de 17 ans ainsi que tout célibataire de plus de 17 ans qui a travaillé moins de trois ans. Jusqu'en avril dernier, tout le monde y était admissible.

Parmi ceux qui ne le sont plus, figurent les déchets scolaires (ou les diplômés) qui se rendent compte, un an ou deux après avoir abandonné leurs classes, qu'ils n'ont aucune aptitude utilisable sur le marché du travail, des veuves sans enfant qui ont tout à coup besoin de travailler...

Plus loin, il dit du ministre:

Il veut améliorer rapidement la qualité de la main-d'œuvre canadienne. Mais Ottawa n'a guère d'expérience en matière de formation et fait la sourde oreille aux conseils des provinces.

En outre, il y a beaucoup de ce qu'on appelle de l'arrogance bureaucratique de la part d'Ottawa, des malentendus et, certaines malchances sur le plan législatif.

À l'époque, le bureau du *Globe and Mail* à Ottawa reçut les réponses du ministère et du ministre, et elles ont été publiées dans un article qui parut dans la même page sous le titre «... et Ottawa de renvoyer la balle...» L'article renfermait certaines des apologies et explications. En voici un extrait:

Le changement signifie que le gouvernement fédéral a assumé tous les frais de la formation ou du recyclage des adultes, laissant aux provinces tout ce qu'il en coûte pour instruire les jeunes.

Le porte-parole fédéral a dit aussi que les immigrants nouvellement reçus pourront faire compter le temps où ils ont travaillé dans leur pays d'origine lorsqu'ils demanderont des allocations de subsistance pour leur recyclage professionnel au pays. Ils seront ainsi sur le même pied que les travailleurs canadiens.

Les nouveaux règlements exemptent aussi de la règle de trois ans ceux qui ont des personnes à leur charge. Ceux qui ont quitté l'école depuis 12 mois et qui ont des personnes à leur charge seront admissibles aux allocations de formation.

Plus loin, on lit:

Les fonctionnaires fédéraux expliquent qu'on exclut les jeunes gens d'âge scolaire afin d'empêcher que certains abandonnent leurs études, touchent les allocations de formation et reprennent les études ordinaires.

Je ne répéterai pas ce que le ministre ou son secrétaire parlementaire, le député de Burnaby-Coquitlam ou moi-même avons dit; je ferai toutefois ressortir que nous avons eu quelques mois pour voir ce qui arriverait. J'ai pris la peine d'écrire à la ville de Toronto il y a plus d'un mois. Nous connaissons maintenant la situation, qui est navrante et qui fera voir au ministre qu'il est nécessaire de nous donner une explication sur-le-champ. Voici où nous en sommes. Au cours